# Politique de soutien financier pour la participation à des tournois internationaux

Politique adoptée par le conseil d'administration à sa séance du 22 octobre 2026.

**Objet :** Cadre d'attribution de l'aide financière municipale pour les équipes participant à des tournois internationaux

**Montant par joueur admissible :** 100 $ maximum

**Entrée en vigueur :** 22 octobre 2026

## 1. OBJECTIF DE LA POLITIQUE

La présente politique a pour but d'établir les critères d'admissibilité et les modalités de gestion pour la répartition d'une enveloppe budgétaire octroyée par la Ville de Longueuil. Cette somme vise à soutenir les jeunes athlètes du Club de Soccer de Longueuil qui participent à des tournois internationaux, favorisant ainsi leur développement sportif et le rayonnement de la ville à l'extérieur du pays.

## 2. GESTION ET ADMINISTRATION

- Le Club de Soccer de Longueuil est l'unique responsable de la gestion, de l'évaluation des demandes et de la distribution des sommes aux équipes ou aux familles admissibles.

- La distribution des subventions s'effectue jusqu'à l'épuisement des fonds alloués par la Ville de Longueuil pour cette fin. Les demandes sont traitées selon l'ordre de réception (ou selon les critères de priorisation définis à la section 5). Une fois l'enveloppe annuelle épuisée, aucune autre aide financière ne pourra être accordée pour la période en cours.

- Les dépôts se feront jusqu'au 15 janvier et l'analyse des dossiers aura lieu à la suite des dépôts des candidatures.

## 3. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour qu'un joueur puisse bénéficier du soutien financier de 100 $ maximum, l'ensemble des conditions suivantes doit être rempli :

1. **Appartenance au Club :** Le joueur doit être dûment inscrit et membre en règle d'une équipe compétitive du Club de Soccer de Longueuil pour la saison en cours.

2. **Résidence :** Le joueur doit résider officiellement sur le territoire de la Ville de Longueuil (une preuve de résidence pourra être exigée).

3. **Nature de l'événement :** L'équipe doit participer à un tournoi reconnu officiellement comme étant international (se déroulant à l'extérieur du Canada).

## 4. MODALITÉS DE DEMANDE ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

Le gérant de l'équipe doit soumettre un dossier complet au directeur général ou au comité désigné du Club de soccer de Longueuil :

- Le formulaire de demande de subvention dûment complété.

- La liste officielle des joueurs de l'équipe participant au tournoi international.

- La documentation officielle du tournoi.

- Chaque parent doit s’assurer que son adresse de résidence est à jour dans la plate-forme Spordle.

## 5. RÈGLES DE DISTRIBUTION ET PLAFONDS

- **Montant par joueur :** Le plateau de subvention est fixé à 100 $ maximum par joueur admissible résidant à Longueuil.

- **Plafond par joueur :** Un même joueur ne peut bénéficier de cette aide financière qu'une seule fois par année civile, peu importe le nombre de tournois internationaux auxquels il participe.

- **Gestion des limites budgétaires :** Si le total des demandes admissibles excède les fonds disponibles, le Club de soccer de Longueuil se réserve le droit de clore la période de réception des dossiers ou d'ajuster la répartition de manière équitable selon les sommes restantes.

## 6. DISPOSITIONS FINALES

- Toute fausse déclaration ou omission volontaire concernant la résidence ou l'admissibilité d'un joueur entraînera le refus immédiat de la demande et le remboursement exigible de toute somme versée par erreur.

- Le Club de soccer de Longueuil s'engage à rendre des comptes à la Ville de Longueuil quant à l'utilisation des fonds selon les termes de l'entente avec la ville.